

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

LIGUE DE FOOTBALL DE LA WILAYA

MOSTAGANEM



N°

17

DATE

07.03.2024

Pour le Bien du Football
Il faut toujours

- ✓ Jouer pour gagner
- ✓ Jouer avec sportivité
- ✓ Observer les lois du jeu
- ✓ Respecter les adversaires, les arbitres les coéquipiers et les spectateurs
- ✓ Accepter la défaite avec dignité
- ✓ Promouvoir les intérêts du football
- ✓ Rejeter la corruption, la drogue, le racisme, la violence et autres menaces pour notre sport
- ✓ Aider les autres à résister aux tentatives de corruption
- ✓ Dénoncer les personnes qui essaient de porter préjudice à notre sport
- ✓ Honorer les personnes qui défendent la réputation du football

TÉL ET FAX : 045.41.31.41

Email : lfwmosta@gmail.com

Site Internet : www.lfwmosta.com

RAPPEL AUX CLUBS



SYSTEME D'ACCESSION ET DE RETROGRADATION



Saison : 2023/2024

1^{ER} CAS

- Aucun club de la Régionale .2. ne rétrograde en Division .Honneur.
- Le club classé (1^{er}) des deux groupes de la Division Honneur accède en Régional .2.
- Le club classé dernier (mauvais) des deux groupes rétrograde en D.P/H
- Les clubs classés (1er et 2^{ème}) de la D. P/H accèdent en Division Honneur.

20-1-1+2

2^{ème} CAS

- Un (01) club de la Régionale.2. Rétrograde en Division Honneur.
- Le club classé (1^{er}) des deux groupes de la Division Honneur. Accède en Régionale.2.
- Les clubs classés 10^{ème} de chaque groupe de la Division Honneur rétrogradent en Division Pré-honneur
- Les clubs classés 1^{er} et 2^{ème} de la Division Pré-honneur accèdent en Division Honneur.

20+1-1-2+2

3^{ème} CAS

- Deux clubs de la Régionale II rétrogradent en Division. Honneur.
- Le club classé (1^{er}) des deux groupes de la Division Honneur. Accède en Régionale.2.
- Les clubs classés (10^{ème}) de chaque groupe de la Division Honneur. Rétrogradent en Division Pré-honneur
- Le club classé (1^{er}) de la Division Pré-Honneur accède en Division Honneur.

20+2-1-2+1

4^{ème} CAS

- Trois (03) clubs de la Régionale.2. rétrogradent en Division .Honneur.
- Le club classé (1^{er}) des deux groupes de la Division Honneur. accède en Régionale.2.
- Les clubs classés (10^{ème}) de chaque groupe ainsi que le mauvais (9^{ème}) rétrogradent en Division.
Pré-Honneur
- le club classé (1^{er}) de la Division .Pré-Honneur accède en Division .Honneur .

20+3-1-3+1

5ème CAS

- Quatre (04) clubs de la Régionale.2. rétrogradent en Division Honneur.
- Le club classé (1^{er}) de la Division Honneur accède en Régionale.2.
- Les clubs classés (9ème) et (10ème) de chaque groupe rétrogradent en Division Pré-Honneur
- Le club classé (1^{er}) de la Division Pré-Honneur accède en Division Honneur.

20+4-1-4+1

6ème CAS

- Cinq (05) clubs de la Régionale.2. rétrogradent en Division .Honneur.
- Le club classé (1^{er}) de la Division Honneur. accède en Régionale.2.
- Les clubs classés (9ème) et (10ème) de chaque groupe ainsi que le mauvais (8ème) rétrogradent en Division Pré-Honneur
- Le club classé (1^{er}) de la Division Pré-honneur accède en Division Honneur

20+5-1-5+1

NB/

Les deux clubs classés 1^{er} et 2ème de chaque groupe s'affronteront en PLAY OFF sur un terrain neutre qui sera désigné par la Ligue.

Note aux clubs

Rappel du Règlement de la Fédération Algérienne de Football N^o 007 du 27 novembre 2023

Il est rappelé à toutes les associations encadrant des compétitions et aux clubs organisateurs de matches les principes de base et les mesures d'organisation nécessaires pour assurer la sûreté et la sécurité avant, pendant et après les matches organisés dans le cadre des compétitions qu'ils supervisent.

A cet égard, la Fédération Algérienne de Football souligne la nécessité de respecter scrupuleusement l'application stricte des procédures d'organisation des matches, notamment en ce qui concerne la sécurité à l'intérieur et aux alentours du stade, et ce, conformément à son règlement.

Dans ce contexte, il est attiré par le fait que seules les personnes ayant le droit de se trouver dans les zones désignées pour les équipes (bancs) sont autorisées à rester sur la ligne de terrain, conformément à la réglementation applicable, à condition que ces personnes sont et sont déterminés par les congés délivrés pour la saison en cours, et ils ne peuvent être remplacés par aucune autre personne, même s'ils ont des vacances.

La Fédération Algérienne de Football prévient que s'il y a d'autres personnes sur le terrain que les personnes citées ci-dessus, l'arbitre ne doit pas donner l'ordre de début du match.

Il est également précisé que selon le règlement, si des inconnus continuent d'être présents sur le terrain ou sur la ligne de jeu pendant quinze (15) minutes, l'arbitre devra annuler totalement le match, et le club concerné supportera les conséquences des sanctions prévues dans le Code Disciplinaire en vigueur.

Les mêmes principes s'appliquent également si des inconnus pénètrent sur le terrain pendant les matches. Dans ce cas, le Commissaire au match doit informer l'arbitre d'arrêter le match jusqu'à ce que ces personnes quittent le terrain. S'ils durent quinze (15) minutes, l'arbitre doit annuler le match et le club concerné supportera les conséquences des sanctions prévues par la loi disciplinaire en vigueur.

La Fédération Algérienne de Football précise que, selon la réglementation, il est strictement interdit conformément à la réglementation applicable de faire venir toute personne non inscrite sur la feuille de match et non licenciée au niveau des vestiaires et de la ligne du stade, et toute autre personne est considérée comme un étranger et n'est pas autorisée à séjourner.

Ce rappel vise à clarifier l'importance de l'application des lois et règlements liés à l'impératif de sécurité et de sûreté dans l'organisation d'un match de football, et à tous les aspects liés à l'organisation et au déroulement des matches.

COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCES VERBAL DE LA REUNION N°15 SEANCE DU : 06.03.2024

- PRESIDENCE DE MONSIEUR :..... **BOUSHABA AHMED**
- HAMCHERIF Abed.....SECRETARE

ORDRE DU JOUR

1. Courrier

2. Traitement des affaires.

=====

1. Courrier :

- B.O. N°16 LFWMOSTAGANEM.....**Remerciements**

Audience :

- Néant

3. Affaires à traiter

I.REGLEMENTS ET QUALIFICATIONS

AFFAIRE N°69/

RENCONTRE IRBSAF / WRBMESRA DU : 02.03.2024/

Partie non jouée

- **Vu les pièces versées au dossier,**
- **Vu le rapport de l'arbitre**

Attendu : que le Directeur de jeu signale dans la feuille de match et confirme dans son rapport le non déroulement de la rencontre : IRBSAF-SAF / WRBMESRA SENIOR du : 02.03.2024 au stade de : OUED EL-KHEIR suite à l'absence de l'équipe du WRBM MESRA, et cela, malgré le laps de temps réglementaire accordé :

Par ces motifs : la Commission de discipline décide :

- **Match perdu par pénalité à l'équipe WRBMESRA tout en attribuant le gain du match à l'équipe : IRBSAF-SAF sur le score de trois (03) buts à zéro (00).**
- **Défalcation de six (06) points à l'équipe : WRBM MESRA seniors du classement de championnat de division PRE-HONNEUR et transmet le dossier à la commission compétente art 62 RG/FAF.**

AFFAIRE N°70/

RENCONTRE JSA / FCBA SENIOR DU : 01.03.2024/

Au sujet des réserves sur joueurs suspendus mentionnés sur la feuille de match par le club : FCBA ACHAACHA/

- **Vu les pièces versées au dossier,**
- **Vu la feuille de match.**

Attendu : que suite à la non confirmation de réclamation sous forme des réserves sur deux joueurs suspendus mentionnés sur la feuille de match par le capitaine d'équipe du FCBA ACHAACHA lors de la rencontre : JSA ACHASTA/FCBA seniors du : 01.03.2024 au stade : SOUR de la Division Pré-Honneur et qui n'ont pas été déposés au niveau de la ligue de Mostaganem dans les délais respectés :

Attendu : que l'article 86 des règlements des championnats amateur FAF de la contestation sur la participation de joueur suspendu dont la forme n'a pas été respectée qui résulte que les réserves sont irrecevables.

Par ces motifs : la Commission de discipline décide :

- **Le club FCBA ACHAACHA est sanctionné d'une amende de VINGT MILLE DINARS (20.000 DA) Art 86 RG/FAF/**

AFFAIRE N°71/

RENCONTRE : IRBF FORNAKA / NRBS SIRAT SENIOR DU : 27.02.2024 /

Au sujet des réserves sur joueurs suspendus

Réserves sur deux joueurs suspendus introduites par le club : NRBSIRAT

Rencontre : IRBFORNAKA / NRBSIRAT DU : 27.02.2024/

En la forme recevable

Réclamation + Ordre de versement n°414793 BEA du : 29.02.2024 transmise à la Ligue et déposés le :29.02.2024 sous le numéro : 283 LWFM/2024/

Au fond : concernant le joueur HATTOU Abdelhafidh IRBF FORNAKA

Attendu : que le club : NRBS SIRAT formule des réserves du joueur de l'IRBFORNAKA le nommé HATTOU Abdelhafidh lic n°J0207 aux motifs qu'il est suspendu et qu'il ne peut pas prendre part à la rencontre citée ci-dessus.

Attendu : que dans les réserves le club réclamant affirme que le joueur HATTOU Abdelhafidh lic n°1089 club : NRBAN AIN NOUISSY a été sanctionné par trois (03) matchs fermes de suspension parue dans l'affaire n°140 B.O. N°12 du : 02.01.2023 Ligue Régionale de Football d'Oran durant la saison sportive 2022/2023.

Attendu : Que suite aux recherches effectuées au niveau de la L.R.F.ORAN il ressort ce qui suit à savoir : le mis en cause a été effectivement sanctionné par trois (03) matchs fermes de suspension expulsé lors de la rencontre : NRBAN AIN NOUISSY/CRB BENDAOUUD du : 24.12.2022 AFFAIRE N°140 BO N°12 DU : 02.01.2023.

Attendu : que suite décompte effectué par la Commission de discipline LRF ORAN (feuilles de matchs) le mis en cause s'est libéré de sa peine à savoir :

- (1^{er} MATCH) rencontre : CRMB / NRBAN DU :31.12.2022.....n'a pas participé
- (2^{ème} MATCH) rencontre : NRBAN / WRBD DU :06.01.2023.....n'a pas participé
- (3^{ème} MATCH) rencontre : IRBM / NRBAN DU :10.01.2023.....n'a pas participé.

Par contre les réserves formulées sur le deuxième joueur BAHY Mohamed Amine lic n°J0201 club : IRBFORNAKA **ne sont pas nominales et motivées.**

PAR CES MOTIFS LA COMMISSION DE DISCIPLINE DECIDE :

➤ **RESERVES NON FONDEES**

AFFAIRE N°72./

RENCONTRE / ESB / WRBM DU : 17.02.2024/ CATEGORIES : U19 ET U17/

Parties non jouées

- **Vu les feuilles de matchs,**
- **Vu le rapport de l'arbitre**

Attendu : Que le Directeur de jeu signale dans les feuilles de matchs et confirme dans son rapport le non déroulement de la rencontre opposant : ESB / WRBM catégories : U19 ET U17 du : 17.02.2024 au stade de SOUR suite l'absence des équipes : U19 ET U17 du club : WRBM MESRA, et cela, malgré le laps de temps règlementaire accordé.

Par ces motifs : la commission de discipline décide :

- **Matchs perdus par pénalité aux équipes U19 ET U17 du club : WRBM MESRA tout en attribuant le gain du match aux équipes U19 ETU17 du club : ESB SIDI BELATTAR par le score e trois (03) buts à zéro (00) et transmet le dossier à la Commission Compétente.**

AFFAIRE N°73./

RENCONTRE : IRBEH / HCS DU : 23.02.2024 CATEGORIE : 15/

Partie non jouée

- **Vu le rapport de l'arbitre**

Attendu : que le Directeur de jeu signale dans son rapport le non déroulement de la rencontre opposant : IRBEH/HCS catégorie U15 du : 23.02.2024 au stade de BENI YAHI suite à l'absence des deux équipes U15 des deux clubs : IRBEH et HCS et cela malgré le laps de temps réglementaire accordé :

Par ces motifs : la commission de discipline décide :

- **Match perdu par pénalité aux deux équipes U15 des deux clubs : IRBEH ET HCS STIDIA et transmet le dossier à la Commission Compétente.**

AFFAIRE N°74/

RENCONTRE JSA / ELSBA DU : 24.02.2024 CATEGORIES U19/U17/U15/

Parties non jouées

- **Vu les feuilles de matchs,**
- **Vu le rapport de l'arbitre**

Attendu : Que le Directeur de jeu signale dans les feuilles de matchs et confirme dans son rapport le non déroulement de la rencontre opposant : JSACHASTA /ELSBA ACHAACHA catégories U19/U17/U15/ du 24.02.2024 au stade de SOUR suite à l'absence des équipes U19/U17/U15 du club : ELSBA ACHAACHA et cela malgré le laps de temps réglementaire accordé.

Par ces motifs : la Commission de discipline décide :

- **Matches perdus par pénalité aux équipes U19/U17/U15 du club : ELSBA ACHAACHA tout en attribuant le gain du match aux équipes U19/U17/U15 du club JSA ACHASTA par le score de trois (03) buts à zéro (00) et transmet le dossier à la commission compétente.**

AFFAIRE N°75/

RENCONTRE HRBM/CRBTOUAHRIA DU : 24.02.2024 CATEGORIES U19/U17/U15/

Parties non jouées

- **Vu les feuilles de matchs,**
- **Vu le rapport de l'arbitre**

Attendu : Que le Directeur de jeu signale dans les feuilles de matchs et confirme dans son rapport le non déroulement de la rencontre opposant : HRBM/CRBT catégories U19/U17/U15/ du 24.02.2024 au stade de MANSOURAH suite à l'absence des équipes U19/U17/U15 du club : CRBTOUAHRIA et cela malgré le laps de temps réglementaire accordé.

Par ces motifs : la Commission de discipline décide :

- **Matches perdus par pénalité aux équipes U19/U17/U15 du club : CRBT TOUAHRIA tout en attribuant le gain du match aux équipes U19/U17/U15 du club : HRBM MANSOURAH par le score de trois (03) buts à zéro (00) et transmet le dossier à la commission compétente**

AFFAIRE N°76/

RENCONTRE UGSA/ARBK DU : 24.02.2024 CATEGORIES U19/U17/U15/

Parties non jouées

- **Vu les feuilles de matchs,**
- **Vu le rapport de l'arbitre**

Attendu : Que le Directeur de jeu signale dans les feuilles de matchs et confirme dans son rapport le non déroulement de la rencontre opposant : UGSA/ARBK catégories U19/U17/U15/ du 24.02.2024 au stade de SIDI ALI suite à l'absence des équipes U19/U17/U15 du club : ARBK KHEIR EDDINE et cela malgré le laps de temps réglementaire accordé.

Par ces motifs : la Commission de discipline décide :

- **Matches perdus par pénalité aux équipes U19/U17/U15 du club : ARBK KHEIR EDDINE tout en attribuant le gain du match aux équipes U19/U17/U15 du club : UGSA SIDI ALI par le score de trois (03) buts à zéro (00) et transmet le dossier à la commission compétente.**

AFFAIRE N°77/

RENCONTRE JSA / WAB DU : 02.03.2024 CATEGORIES : U17/U15/

Parties non jouées

- **Vu les feuilles de matchs,**
- **Vu le rapport de l'arbitre**

Attendu : Que le Directeur de jeu signale dans les feuilles de matchs et confirme dans son rapport le non déroulement de la rencontre opposant : JSA/WAB catégories U17/U15 du 02.03.2024 au stade de SOUR suite à l'absence des équipes U17/U15 du club : WAB BENINIAT et cela malgré le laps de temps réglementaire accordé.

Par ces motifs : la Commission de discipline décide :

- **Matches perdus par pénalité aux équipes U17/U15 du club : WAB BENI NIAT tout en attribuant le gain du match aux équipes U17/U15 du club : JSA CHASTA par le score de trois (03) buts à zéro (00) et transmet le dossier à la commission compétente.**

Affaire n°78/

Suite au non-paiement des amendes disciplinaires dans le délai infligé au club : IRBS SIRAT, et ce, après la mise en demeure notifiée sous le n°366/DAF/LFWM/2024DU :29.02.2024

Par ces motifs la Commission de discipline décide :

- Défalcation d'un (01) point à l'équipe (senior) du club : IRBS SIRAT et transmet le dossier à la commission compétente art 133 Règlement championnat football Amateur FAF

.....
Affaire n°79

Suite au non-paiement des amendes disciplinaires dans le délai infligé au club : NRBAN AIN NOUISSY, et ce, après la mise en demeure notifiée sous le n°360/DAF/LFWM/2024DU :29.02.2024

Par ces motifs la Commission de discipline décide :

- Défalcation d'un (01) point à l'équipe (senior) du club : NRBAN AIN NOUISSY et transmet le dossier à la commission compétente art 133 Règlement championnat football Amateur FAF

***Affaire n°80/**

Suite au non-paiement des amendes disciplinaires dans le délai infligé au club : NARE ENARO, et ce, après la mise en demeure notifiée sous le n°359/DAF/LFWM/2024DU :29.02.2024

Par ces motifs la Commission de discipline décide :

- Défalcation d'un (01) point à l'équipe (senior) du club : NARE ENARO et transmet le dossier à la commission compétente art 133 Règlement championnat football Amateur FAF

***Affaire n°81/**

Suite au non-paiement des amendes disciplinaires dans le délai infligé au club : HCS STIDIA, et ce, après la mise en demeure notifiée sous le n°363/DAF/LFWM/2024DU :29.02.2024

Par ces motifs la Commission de discipline décide :

- Défalcation d'un (01) point à l'équipe (senior) du club : HCS STIDA et transmet le dossier à la commission compétente art 133 Règlement championnat football FAF

***Affaire n°82/**

Suite au non-paiement des amendes disciplinaires dans le délai infligé au club : WRBM MESRA, et ce, après la mise en demeure notifiée sous le n°353/DAF/LFWM/2024DU :29.02.2024.

Par ces motifs la Commission de discipline décide :

- Défalcation d'un (01) point à l'équipe (senior) du club : WRBM MESRA et transmet le dossier à la commission compétente art 133 Règlement championnat football FAF

***Affaire n°83**

Suite au non-paiement des amendes disciplinaires dans le délai infligé au club : CRBTAZGAIT, et ce, après la mise en demeure notifiée sous le n°351/DAF/LFWM/2024DU : 29.02.2024

Par ces motifs la Commission de discipline décide :

- Défalcation d'un (01) point à l'équipe (senior) du club : CRBTAZGAIT et transmet le dossier à la commission compétente art 133 Règlement championnat football FAF

Affaire n°84/

Suite au non-paiement des amendes disciplinaires dans le délai infligé au club : ELSBA ACHAACHA, et ce, après la mise en demeure notifiée sous le n°352/DAF/LFWM/2024DU :29.02.2024

Par ces motifs la Commission de discipline décide :

- Défalcation d'un (01) point à l'équipe (senior) du club : ELSBA ACHAACHA et transmet le dossier à la commission compétente art 133 Règlement championnat football FAF

Affaire n°85/

Suite au non-paiement des amendes disciplinaires dans le délai infligé au club : CRBTOUAHRIA, et ce, après la mise en demeure notifiée sous le n°354/DAF/LFWM/2024DU :29.02.2024

Par ces motifs la Commission de discipline décide :

- Défalcation d'un (01) point à l'équipe (senior) du club :CRBTOUAHRIA et transmet le dossier à la commission compétente art 133 Règlement championnat football FAF
-

Affaire n°86/

Suite au non-paiement des amendes disciplinaires dans le délai infligé au club : CRK KRECHICHE, et ce, après la mise en demeure notifiée sous le n°365/DAF/LFWM/2024DU :29.02.2024

Par ces motifs la Commission de discipline décide :

- Défalcation d'un (01) point à l'équipe (senior) du club : CRK KRECHICHE et transmet le dossier à la commission compétente art 133 Règlement championnat football FAF

Affaire n°87/

Suite au non-paiement des amendes disciplinaires dans le délai infligé au club : NAF FORNAKA, et ce, après la mise en demeure notifiée sous le n°362/DAF/LFWM/2024DU :27.02.2024

Par ces motifs la Commission de discipline décide :

- Défalcation d'un (01) point à l'équipe (senior) du club : NAF FORNAKA et transmet le dossier à la commission compétente art 133 Règlement championnat football FAF

II. DISCIPLINE

DIVISION HONNEUR SENIORS GROUPE.A./

AFFAIRE N°169 RENCONTRE : ARBK / ASSO SENIORS DU : 01.03.2024					
NOM	PRENOM	N°LIC	DOSSARD	CLUB	SANCTIONS
BENGHILAM	MED AMINE	J0197	10	ASSO	JOUEUR AVERTI POUR CONTESTATION DE DECISION : UNE AMENDE DE (5000 DA) CINQ MILLE DINARS INFLIGE AU JOUEUR CIRCULAIRE N°002 DU 09.11.2023 FAF
DAHMANE	HAMID	J0162	13	ARBK	JOUEUR AVERTI : CAS=AVERTISSEMENT
CHAAR	HADJ	J0456	14	ARBK	JOUEUR AVERTI : CAS=AVERTISSEMENT
KEBAILI	MOHAMED	J0181	12	ARBK	JOUEUR AVERTI : CAS=AVERTISSEMENT
MOKHTAR	HICHEM	J0453	17	ARBK	JOUEUR AVERTI : CAS=AVERTISSEMENT
ZIANE	BELKACEM	J1024	26	ASSO	JOUEUR AVERTI : CAS=AVERTISSEMENT
BENKAZDALI	BENSABER	J0166	02	ASSO	JOUEUR AVERTI : CAS=AVERTISSEMENT
BENKERDA	SAMIR	J2614	30	ASSO	JOUEUR AVERTI : CAS=AVERTISSEMENT

AFFAIRE N°170 RENCONTRE : CSANS / IRBS SENIORS DU : 01.03.2024					
NOM	PRENOM	N°LIC	DOSSARD	CLUB	SANCTIONS
BELAOUEDJ	ABDENOUR	J0025	22	CSANS	JOUEUR AVERTI : CAS=AVERTISSEMENT
KALLEL	HOCINE	J0865	18	IRBS	JOUEUR AVERTI : CAS=AVERTISSEMENT
DANI	BOUALEM	J0857	03	IRBS	JOUEUR AVERTI : CAS=AVERTISSEMENT

AFFAIRE N°171 RENCONTRE : IRBSL / IRBF SENIORS DU : 01.03.2024					
NOM	PRENOM	N°LIC	DOSSARD	CLUB	SANCTIONS
BAHI	MED AMINE	J0201	16	IRBF	JOUEUR AVERTI : CAS=AVERTISSEMENT
MOKHTAR	MED AMINE	J0155	27	IRBF	JOUEUR AVERTI : CAS=AVERTISSEMENT
BENTATA	CHAABANE	J0511	11	IRBSL	JOUEUR AVERTI : CAS=AVERTISSEMENT
ZERKANE	YACINE	J0509	22	IRBSL	JOUEUR AVERTI : CAS=AVERTISSEMENT

AUTRES DECISIONS

Jets de projectiles (pierres) par les supporteurs du club : IRBSL SIDI LAKHDAR sur le terrain :

Amende de : (5000 DA) CINQ MILLE DINARS CIRCULAIRE N°954 DU : 02.10.2019 RG / FAF.

Mauvaise organisation du club : IRBSL SIDI LAKHDAR

Amende de (2500 DA) DEUX MILLE CINQ CENT DINARS ART 131 RG / FAF.

Absence entraineur du club : IRBF FORNAKA

Amende de (30.000DA) TRENTE MILLE DINARS RG / FAF 2023/2024

AFFAIRE N°172 RENCONTRE : NRBS / HRBM SENIORS DU : 01.03.2024

NOM	PRENOM	N°LIC	DOSSARD	CLUB	SANCTIONS
HARRATS	YOUCEF	J0455	59	NRBS	JOUEUR EXPULSE POUR AGRESSION ENVERS ADVERSAIRE : TROIS MATCHS DE SUSPENSION FERMES+AMENDE (1500 DA) MILLE CINQ CENT DINARS ART 113 RG/FAF
LAZREG	MOURAD	J0744	09	HRBM	JOUEUR EXPULSE POUR AGRESSION ENVERS ADVERSAIRE : TROIS MATCHS DE SUSPENSION FERMES+AMENDE (1500 DA) MILLE CINQ CENT DINARS ART 113 RG/FAF
BOUGUessa	TOUATI	J0617	02	NRBS	JOUEUR EXPULSE : (CAS+CAS) CUMUL DE CARTON : (01) UN MATCH DE SUSPENSION FERME ART 103 RG/FAF
BOUROUBAY	MEHDI	J0741	10	HRBM	JOUEUR AVERTI POUR CONTESTATION DE DECISION : UNE AMENDE DE (5000 DA) CINQ MILLE DINARS INFLIGE AU JOUEUR CIRCULAIRE N°002 DU 09.11.2023 FAF
LAZREG	SAID	J0984	04	HRBM	JOUEUR AVERTI : CAS=AVERTISSEMENT
BENADIDA	BENDEHIBA	J0573	05	NRBS	JOUEUR AVERTI : CAS=AVERTISSEMENT

AUTRES DECISIONS**CONTESTATION DE DECISION****ZAHAF HAMID LIC E.0009 ENTRAINEUR NRBS SIRAT**

AMENDE DE (5000 DA) CINQ MILLE DINARS CIRCULAIRE N°002 DU 09.11.2023

DIVISION HONNEUR SENIORS GROUPE.B.**AFFAIRE N°173 RENCONTRE : CRBOB / HCS SENIORS DU : 01.03.2024**

NOM	PRENOM	N°LIC	DOSSARD	CLUB	SANCTIONS
HAMICHE	YASSINE	J2468	30	CRBOB	JOUEUR AVERTI POUR CONTESTATION DE DECISION : UNE AMENDE DE (5000 DA) CINQ MILLE DINARS INFLIGE AU JOUEUR CIRCULAIRE N°002 DU 09.11.2023 FAF
MEHALLAH	MALIK	J0829	03	HCS	JOUEUR AVERTI POUR CONTESTATION DE DECISION : UNE AMENDE DE (5000 DA) CINQ MILLE DINARS INFLIGE AU JOUEUR CIRCULAIRE N°002 DU 09.11.2023 FAF

AUTRES DECISIONS**ABSENCE ENTRAINEUR DU CLUB : HCS STIDIA**

- AMENDE DE (30.000 DA) TRENTE MILLE DINARS RG/FAF 2023

AFFAIRE N°174 RENCONTRE : NRBAN / UGSA SENIORS DU : 01.03.2024

NOM	PRENOM	N°LIC	DOSSARD	CLUB	SANCTIONS
NEMIR	YASSER	J0290	17	UGSA	JOUEUR AVERTI : CAS=AVERTISSEMENT
MOUSSA	WALID	J0780	26	UGSA	JOUEUR AVERTI : CAS=AVERTISSEMENT
KAHLOUCHE	MANSOUR	J1439	41	NRBAN	JOUEUR AVERTI : CAS=AVERTISSEMENT
BOUHASSOUNE	ABDELILAH	J0537	50	NRBAN	JOUEUR AVERTI : CAS=AVERTISSEMENT

AUTRES DECISIONS

**ABSENCE ENTRAINEUR DU CLUB : NRBAN AIN NOUISSY AMENDE DE (30.000 DA)
TRENTE MILLE DINARS 2023/2024 FAF**

DIVISION PRE- HONNEUR SENIORS**AFFAIRE N°175 RENCONTRE : JSA / FCBA SENIORS DU : 01.03.2024**

NOM	PRENOM	N°LIC	DOSSARD	CLUB	SANCTIONS
HAMIDA	BENDEHIBA	J0279	09	JSA	JOUEUR AVERTI : CAS=AVERTISSEMENT
BELGHAZI	FOUAD	J0041	04	FCBA	JOUEUR AVERTI : CAS=AVERTISSEMENT

AFFAIRE N°176 RENCONTRE : CRBTAZGAI / GRBS SENIORS DU : 01.03.2024

NOM	PRENOM	N°LIC	DOSSARD	CLUB	SANCTIONS
TABTI	ZAKARIA	J0215	02	CRBTAZ	JOUEUR AVERTI POUR CONTESTATION DE DECISION : UNE AMENDE DE (5000 DA) CINQ MILLE DINARS INFLIGE AU JOUEUR CIRCULAIRE N°002 DU 09.11.2023 FAF
CHACHOUR	ADEM	J0255	13	CRBTAZ	JOUEUR AVERTI POUR CONTESTATION DE DECISION : UNE AMENDE DE (5000 DA) CINQ MILLE DINARS INFLIGE AU JOUEUR CIRCULAIRE N°002 DU 09.11.2023 FAF
GHALI	OMAR	J0308	08	GRBS	JOUEUR AVERTI POUR CONTESTATION DE DECISION : UNE AMENDE DE (5000 DA) CINQ MILLE DINARS INFLIGE AU JOUEUR CIRCULAIRE N°002 DU 09.11.2023 FAF
DEKKICHE	ALI	J0271	16	CRBTAZ	JOUEUR AVERTI : CAS=AVERTISSEMENT
EL MEDDAH	AYOUB	J0306	05	GRBS	JOUEUR AVERTI : CAS=AVERTISSEMENT

AUTRES DECISIONS

**DIRIGEANT AYANT PRIS PART A LA RENCONTRE POUR USURPATION D'IDENTITE DU CLUB :
GRBS SOUAFLIAS COMME SOIGNEUR :**

- **MESSAOUDI BENDEHIBA CLUB : GRBS SOUAFLIAS**
Deux (02) ans de suspension fermes de toute fonction officielle.
Amende de dix mille dinars (10.000 DA) infligé au club : GRBS SOUAFLIA

AFFAIRE N°177 RENCONTRE : ELSBA / ESB SENIORS DU : 01.03.2024**AUTRES DECISIONS**

**ABSENCE ENTRAINEUR DU CLUB : ELSBA ACHAACHA AMENDE DE : (30.000 DA) TRENTE MILLE DINARS
RG/FAF 2023/2024**

JOURNEE DU MARDI : 05.03.2024
DIVISION PRE-HONNEUR

AFFAIRE N°178 RENCONTRE : FCBA/CRBTAZ SENIORS DU : 05.03.2024

NOM	PRENOM	N°LIC	DOSSARD	CLUB	SANCTIONS
MILOUDI	BILLAL	J0040	08	FCBA	JOUEUR AVERTIS POUR CUMUL DE CARTON : (CAS+CD) UN MATCH DE SUSPENSION FERME +AMENDE DE (5000 DA) CINQ MILLE DINARS ART 103+CIRCULAIRE N°002DU :09.11.2023 RG/FAF
SIFI	IBRAHIM	J0270	11	CRBTAZ	JOUEUR AVERTIS POUR CUMUL DE CARTON : (CAS+CD) UN MATCH DE SUSPENSION FERME+AMENDE DE (5000 DA) CINQ MILLE DINARS ART 103+CIRCULAIRE N°002DU :09.11.2023 RG/FAF/
MEFLAH	WASSIM	J0043	07	FCBA	JOUEUR AVERTI : CAS=AVERTISSEMENT
TABTI	ABDELKADER	J0257	15	CRBTAZ	JOUEUR AVERTI : CAS=AVERTISSEMENT

AUTRES DECISIONS

**ABSENCE ENTRAINEUR CRBTAZGAIT AMENDE DE : (30.000 DA) TRENTE MILLE DINARS
RG/FAF 2023/2024**

AFFAIRE N°179 RENCONTRE : WRBM / JSA SENIORS DU : 05.03.2024

AUTRES DECISIONS

ABSENCE ENTRAINEUR WRBM MESRA AMENDE DE : (30.000 DA) TRENTE MILLE DINARS RG/FAF 2023/2024

Séance levée à 16H00

LE PRESIDENT
Mr. BOUSHABA Ahmed

LE SECRETAIRE
Mr. HAMCHERIF Abed

COMMISSION D'ORGANISATION SPORTIVE

PROCES VERBAL DE LA REUNION N°15 SEANCE DU : 05.03.2024/

- PRESIDENCE DE MONSIEUR :..... MESSAOUDENE Touati
- BELKAIQUIS HICHAM.....SECRETARE
- SADJI TOUTA.....MEMBRE

ORDRE DU JOUR

- 1. Courrier.**
- 2. Résultats techniques. D.HONNEUR –D.PRE-HONNEUR ET JEUNES CATEGORIES**
- 3. Programmation. D.HONNEUR –D.PRE-HONNEUR ET JEUNES CATEGORIES**

1. Courrier :

- ✓ BO N°16 LFWM.....Remerciements

2. Résultats Techniques :

DIVISION HONNEUR SENIORS PHASE RETOUR

15ème JOURNEE DU : 01.03.2024/

15ème JOURNEE DU 01.03.2024

GROUPE.A.

RENCONTRES	SCORES
ARBK / ASSO	02/01
IRBSL / IRBF	00/01
NRBS / HRBM	05/02
CSANS / IRBS	00/00
CRK / WAB	05/00

GROUPE.B.

RENCONTRES	SCORES	EXEMPT
CROS / NAF	01/00	NARE IRBEH
NRBAN / UGSA	01/07	
CRBOB / HCS	08/01	

DIVISION PRE-HONNEUR SENIORS PHASSE RETOUR

16ème JOURNEE DU VENDREDI :01.03.2024.2024.

RENCONTRES	SCORES	EXEMPT
CRBTAZ / GRBS	01/02	W.M. ASAM
ELSBA / ESB	00/05	
JSA / FCBA	01/02	
IRBSAF / WRBM	PNJ	

17ème JOURNEE DU MARDI : 05.03.2024/

RENCONTRE	SCORE	EXEMPT
GRBS/ASAM	04/01	IRBSAF ELSBA
FCBA/CRBTAZ	03/01	
ESB / WM	03/00	
WRBM/JSA	01/02	

RESULTATS TECHNIQUES JEUNES CATÉGORIES

GROUPE.A.

DATES	JOURNEE	RENCONTRES	U19	U17	U15	EXEMPT
01.ET 02.03.2024	12ème JOURNEE	CRBOB / ELSBA	03/01	02/01	02/00	FCBA
		JSA / WAB	PNJ	PNJ	PNJ	
		CRBTAZ / IRBSL	REPORTEES			

GROUPE.B.

DATES	JOURNEE	RENCONTRES	U19	U17	U15
01.ET 02.03.2024	12ème JOURNEE	IRBSAF / ASAM	02/00	01/02	01/02
		NARE / HRBM	02/04	01/03	00/01
		NRBS / ESB	03/02	02/01	00/07
		CRBTOUAH / WRBM	PNJ	PNJ	PNJ
EXEMPT : C.R.K.					

GROUPE.C.

DATES	JOURNEE	RENCONTRES	U19	U17	U15
01.ET 02.03.2024	12ème JOURNEE	NAF / CROS	02/05	01/01	01/02
		GRBS / HCS	REPORT	REPORT	REPORT
		IRBF / NRBAN	01/01	03/00	02/03
EXEMPT : IRBEH					

GROUPE.D.

DATES	JOURNEE	RENCONTRES	U19	U17	U15
01.ET 02.03.2024	12ème JOURNEE	UGSA / ARBK	PNJ	PNJ	PNJ
		OM / CSANS	REPORT	REPORT	REPORT
		CSHM / WM	05/03	03/00	02/00
EXEMPT : ASSO / IRBSIRAT					

CLASSEMENTS

DIVISION HONNEUR SENIORS PHASE ALLER/

15ème JOURNEE DU VENDREDI : 01.03.2024.

GROUPE.A.

N°	CLUBS	PTS	J	G	N	P	BP	BC	GA	OBSERVATIONS
01	IRBF	28	15	08	04	03	21	11	+10	
02	NRBS	27	15	08	03	04	26	15	+11	
03	ASSO	24	15	07	03	05	21	16	+05	
04	HRBM	24	15	07	03	05	27	24	+03	
05	CSANS	23	15	06	05	04	19	15	+04	
06	WAB	21	15	06	03	06	21	29	-08	
07	IRBSL	17	15	05	02	08	20	27	-07	
08	IRBS	16	15	05	02	08	20	25	-03	-1point N.P.A.
09	ARBK	17	15	05	02	08	15	17	-02	
10	CRK	12	15	04	01	10	21	23	-12	-1point N.P.A.

CE CLASSEMENT EST ETABLI SOUS TOUTES RESERVES

15ème JOURNEE DU VENDREDI : 01.03.2024/

GROUPE.B.

N°	CLUBS	PTS	J	G	N	P	BP	BC	GA	OBSERVATIONS
01	IRBEH	29	12	09	02	01	20	07	+13	
02	CRBOB	26	11	08	02	01	38	15	+23	
03	UGSA	24	12	08	00	04	36	12	+24	
04	NAF	21	13	07	01	05	32	22	+10	-1point N.P.A.
05	NRBAN	12	12	04	01	07	20	31	-11	-1point N.P.A.
06	CROS	09	11	02	03	06	12	19	-07	
07	NARE	06	11	02	01	08	13	33	-20	-1point N.P.A.
08	HCS	00	12	01	02	09	09	41	-32	-12 POINTS + -1point N.P.A.

NB/ LES CLUBS : CPSB BELHADRI et CSHM MOSTAGANEM SONT EN FORFAIT GENERAL

CE CLASSEMENT EST ETABLI SOUS TOUTES RESERVES

CLASSEMENTS

DIVISION PRE-HONNEUR SENIORS PHASE RETOUR/

16ème JOURNEE DU VENDREDI : 01.03.2024/

N°	CLUBS	PTS	J	G	N	P	BP	BC	GA	OBSERVATIONS
01	FCBA	35	14	11	02	01	36	11	+25	
02	ESB	33	15	09	06	00	58	15	+43	
03	WM	33	14	10	03	01	39	12	+27	
04	IRBSAF	28	15	08	04	03	32	15	+17	
05	GRBS	27	15	07	06	02	24	15	+09	
06	JSA	18	13	05	03	05	18	20	-02	
07	ASAM	07	13	01	04	08	15	43	-28	
08	CRBTAZ	06	13	01	03	09	15	34	-19	
09	ELSBA	03	14	00	03	11	08	50	-42	
10	WRBMESRA	00	14	02	01	11	15	40	-25	-15 POINTS

CRBTOUAHRIA EN FORFAIT GENERAL
CE CLASSEMENT EST ETABLI SOUS TOUTES RESERVES

DIVISION PRE-HONNEUR SENIORS PHASE RETOUR/

17ème JOURNEE DU MARDI : 05.03.2024/

N°	CLUBS	PTS	J	G	N	P	BP	BC	GA	OBSERVATIONS
01	FCBA	38	15	12	02	01	39	12	+27	
02	ESB	36	16	10	06	00	61	15	+46	
03	W.M.	33	15	11	03	02	39	15	+24	
04	GRBS	30	16	08	06	02	28	16	+12	
05	IRBSAF	28	15	08	04	03	32	15	+17	
06	JSA	21	14	06	03	05	20	21	-01	
07	ASAM	07	14	01	04	09	16	47	-31	
08	CRBTAZ	05	14	01	03	10	16	37	-21	- 1point N.P.A.
09	ELSBA	02	14	00	03	11	08	50	-42	- 1point N.P.A.
10	WRBMESRA	00	14	02	01	12	16	42	-26	-15POINTS +- 1point N.P.A.

CRBTOUAHRIA EN FORFAIT GENERAL
CE CLASSEMENT EST ETABLI SOUS TOUTES RESERVES

PROGRAMMATION

➤ DIVISION HONNEUR

➤ DIVISION PRE-HONNEUR

➤ JEUNES CATEGORIES

PROGRAMMATION

DIVISION HONNEUR SENIORS PHASE RETOUR

GROUPE.A.

17ème JOURNEE DU MARDI : 12.03.2024/

STADES	RENCONTRES	HORAIRES
KHEIR EDDINE	ARBK / IRBF	15H00
SAYADA (HUIS CLOS)	ASSO / HRBM	15H00
SIDI LAKHDAR	IRBSL / IRBS	15H00
SIRAT	NRBS / WAB	15H30
STIDIA	CSANS / CRK	15H00

GROUPE.B.

17ème JOURNEE DU MARDI : 12.03.2024/

STADES	RENCONTRES	HORAIRES	EXEMPT
MANSOURAH	NARE / HCS	15H00	IRBEH
OULED BOUGHALEM	CRBOB / NAF	15H30	UGSA
FORNAKA	CROS / NRBAN	15H00	

DIVISION HONNEUR SENIORS PHASE RETOUR

GROUPE.A.

18ème JOURNEE DU VENDREDI : 15.03.2024/

STADES	RENCONTRES	HORAIRES
STIDIA	CSANS / ARBK	15H00
KRECHICHE (HUIS CLOS)	CRK / NRBS	15H00
OULED BOUGHALEM	WAB / IRBSL	15H00
SIRAT	IRBS / ASSO	15H00
MANSOURAH	HRBM / IRBF	15H00

GROUPE.B.

18ème JOURNEE DU VENDREDI : 15.03.2024/

STADES	RENCONTRES	HORAIRES	EXEMPT
FORNAKA	CROS / NARE	15H00	NRBAN
SIDI ALI	UGSA / CRBOB	15H00	NAF
BENYAHY	IRBEH / HCS	15H00	

SOYEZ FAIR PLAY

PROGRAMMATION

DIVISION PRE-HONNEUR SENIORS PHASE RETOUR

19ème JOURNEE DU VENDREDI : 15.03.2024

STADE	RENCONTRE	HEURE
SOUR	ESB / IRBSAF-SAF	15H00

19ème JOURNEE DU SAMEDI : 16.03.2024

STADES	RENCONTRES	HORAIRES
ACHAACHA	FCBA / ELSBA	15H00
SOUAFLIA	GRBS / WM	15H00
MESRA	WRBM / ASAM	15H00
SOUR	JSA / CRBTAZ	15H00

SOYEZ FAIR PLAY

RECTIFICATIF DATES

PROGRAMMATION

JEUNES CATEGORIES

13ème JOURNEE/

G R O U P E A.

PHASE RETOUR

DATES	STADES	RENCONTRES	HORAIRE			EXEMPT
VENDREDI : 08.03.2024	OULED BOUGHALEM	WAB / FCBA	09H00	11H00	14H30	J.S.A.
VENDREDI :08.03.2024	ACHAACHA	ELSBA / CRBTAZ	09H00	11H00	14H30	
SAMEDI : 09.03.2024	SIDI LAKHDAR	IRBSL / CRBOB	09H00	11H00	12H30	

13ème JOURNEE/

G R O U P E B.

DATES	STADES	RENCONTRES	HORAIRE			EXEMPT
VENDREDI : 08.03.2024	KRECHICHE	CRK / IRBSAF-SAF	09H00	11H00	14H30	HRBM
VENDREDI :08.03.2024	SIRAT	ASAM / NRBS	09H00	11H00	14H30	
SAMEDI :09.03.2024	SOUR	ESB / CRBT	09H00	11H00	12H30	
SAMEDI :09.03.2024	MESRA	WRBM / NARE	09H00	11H00	12H30	

13ème JOURNEE/

G R O U P E C.

PHASE RETOUR

DATES	STADES	RENCONTRES	HORAIRE			EXEMPT
VENDREDI 08.03.2024	BENYAHY	NRBAN / GRBS	09H00	11H00	14H30	NAF
SAMEDI 09.03.2024	FORNAKA	CROS / IRBEH	09H00	11H00	12H30	
SAMEDI 09.03.2024	STIDIA	HCS / IRBF	09H00	11H00	12H30	

13ème JOURNEE /

G R O U P E D.

DATES	STADES	RENCONTRES	HORAIRE			EXEMPT
VENDREDI 08.03.2024	MESRA	W.M. / O.M.	09H00	11H00	14H30	CSHM CSANS
SAMEDI 09.03.2024	KHEIR EDDINE	ARBK / ASSO	09H00	11H00	12H30	
SAMEDI 09.03.2024	SIRAT	IRBSIRAT / UGSA	09H00	11H00	12H30	

SOYEZ FAIR PLAY

PROGRAMMATION

JEUNES CATEGORIES

14ème JOURNEE/

G R O U P E.A.

PHASE RETOUR

DATES	STADES	RENCONTRES	HORAIRES			EXEMPT
VENDREDI 15.03.2024	SOUR	JSA/FCBA	09H00	11H00	14H30	WAB
VENDREDI 15.03.2024	OULED BOUGHALEM	CRBOB / CRBTAZ	09H00	11H00	14H30	
SAMEDI 16.03.2024	ACHAACHA	ELSBA / IRBSL	09H00	11H00	12H30	

14ème JOURNEE/

G R O U P E.B.

DATES	STADES	RENCONTRES	HORAIRES			EXEMPT
VENDREDI 15.03.2024	KRECHICHE	CRK / ASAM	09H00	11H00	14H30	WRBM
VENDREDI 15.03.2024	MANSOURAH	CRBTOUAH / NRBS	09H00	11H00	14H30	
SAMEDI 16.03.2024	OUED EL KHEIR	IRBSAF / HRBM	09H00	11H00	12H30	
SAMEDI 16.03.2024	MANSOURAH	NARE / ESB	09H00	11H00	12H30	

14ème JOURNEE/

G R O U P E.C.

PHASE RETOUR

DATES	STADES	RENCONTRES	HORAIRES			EXEMPT
VENDREDI 15.03.2024	STIDIA	HCS / NRBA	09H00	11H00	14H30	CROS
SAMEDI 16.03.2024	BENI YAHI	IRBEH / NAF	09H00	11H00	12H30	
SAMEDI 16.03.2024	SOUAFLIA	GRBS / IRBF	09H00	11H00	12H30	

14ème JOURNEE /

G R O U P E.D.

DATES	STADES	RENCONTRES	HORAIRES			EXEMPT
SAMEDI 16.03.2024	SIRAT	IRBS / ARBK	09H00	11H00	12H30	O.M. W.M.
SAMEDI 16.03.2024	SIDI ALI	UGSA/CSANS	09H00	11H00	12H30	
SAMEDI 16.03.2024	SAYADA	CSHM/ASSO	09H00	11H00	12H30	

Séance fut levée à 16h00

LE PRESIDENT

Mr. MESSAOUEDENE Touati

LE SECRETAIRE

Mr. BELKAIIOUS Hicham

DIRECTION TECHNIQUE WILAYA

PROCES VERBAL DE LA REUNION N°04 SEANCE DU : 07.03.2024/

- PRESIDENCE DE MONSIEUR : GOUAICH DADI
- HAMADOUCHE CHAREF.....SECRETARE
- BAALI MOULOUD.....MEMBRE

ORDRE DU JOUR

- 1.Courrier.
- 2.REGROUPEMENT DES U14
- 3.JOURNEE PEDAGOGIQUE
- 4.ORGANISATION DU CHAMPIONNAT DES JEUNES CATEGORIES : U15/U17/U19 de la Wilaya
- 5.DIVERS

L'ouverture de la séance par Mr le D.T.W. GOUAICH Dadi et donna lecture du courrier

1.Courrier :

B.O. N°16 LFWMostaganem.....pris note

2.REGROUPEMENT DES U14/

Programmation d'un regroupement des jeunes talents catégories U14 né en 2010
Prévue le :09.03.2024 Au stade Communal de SAYADA à partir de 09H00.

3.JOURNEE PEDAGOGIQUE/

Une journée pédagogique sera programmée le jeudi : 14.03.2024 au profit des entraîneurs de la Division Honneur et Pré-honneur au siège de la ligue.

4.ORGANISATION DU CHAMPIONNAT DES JEUNES CATEGORIES : U15/U17/U19 de la Wilaya/

Un play-off sous forme de COUPE sera programmé ultérieurement pour les jeunes catégories.

5.DIVERS/

COIN DE L'ENTRAINEUR

IL FAUT REFLECHIR AVANT D'AGIR

Séance levée a 15H00

LE D.T.W.

Mr D.GOUAICH

LE SECRETAIRE

Mr .C.HAMADOUCHE

COMMISSION D'ARBITRAGE WILAYA

PROCES VERBAL DE LA REUNION N°05 SEANCE DU : 07.03.2024/

- PRESIDENCE DE MONSIEUR :..... YAGOUB MOKHTAR
- BENAKOU NASREDINE.....SECRETARE
- ABED ABDELHAK.....FORMATEUR
- KRADIA KADDA.....FORMATEUR

ORDRE DU JOUR

1.Courrier

2.Formation

3.désignation

Courrier FAF/DTNA :

- Sélection Arbitres jeunes talents à CHLEF.....**PRIS NOTE**

1. Courrier LOFA :

- Désignation Région.....**PRIS NOTE.**

2. Formation

- Examen pratique Arbitre de Région
- Dimanche cours pour les arbitres Wilaya et Stagiaires
- **JEUDI COURS POUR L'ENSEMBLE DES ARBITRES.**

3. Désignation :

- Désignation des arbitres de Région et Wilaya

SEANCE LEVEE A 16H00

LE PRESIDENT

Mr YAGOUB Mokhtar

LE SECRETAIRE

Mr BENAKOU Nasredine